



## Editorial

### Retour vers le futur

N° 77  
Mars  
2016

En déplacement à l'usine Solvay près de Mulhouse, Manuel Valls, accompagné de Myriam El-Khomri et d'Emmanuel Macron a défendu un « code du travail » du XXI<sup>ème</sup> siècle et a stigmatisé des syndicats « restés au XIX<sup>ème</sup> siècle ». Pourtant le XXI<sup>ème</sup> siècle que nous vend le gouvernement présente de fortes similitudes avec le XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### Le code ou le travail ?

Pour le gouvernement, reprenant le catéchisme du MEDEF, le chômage s'explique par un code du travail trop « rigide » et obèse. Le projet de loi du gouvernement va donc dans le sens d'un assouplissement du « marché » du travail et d'un affaiblissement considérable de la protection des salariés. Et tout y passe à la soupline : la durée du temps de travail, les règles de licenciement et des accords en entreprises, l'inversion de la hiérarchie des normes qui donne le privilège aux accords d'entreprises au détriment de la loi plus protectrice pour les salariés. Quant aux heures sup, elles passent au rabot.

Rien de bien original, ni même de moderne dans ce projet de loi. Cela fait trente ans, qu'en France, comme ailleurs en Europe, que les gouvernements successifs s'évertuent à déréguler le marché du travail. Loin d'avoir réduit le chômage, ces politiques ont accru la précarité et dopé les bénéficiaires des grandes entreprises. Ces mesures, tout comme celles concernant « le coût du travail » jugé excessif, s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'offre promue par le gouvernement.

#### Séparer l'Etat et le MEDEF

Or, la politique de l'offre relève de la mystification. Il est illusoire de penser que l'on va relancer l'emploi en favorisant l'offre, alors que la création de l'emploi dépend avant tout de la demande. Comme le rappelle très justement Frédéric Lordon « *Les entreprises ne créent pas l'emploi : elles « opèrent » l'emploi déterminé par la conjoncture* ». Les pouvoirs publics, eux, peuvent dans une certaine mesure agir sur la conjoncture en jouant un rôle pilote dans l'économie (en favorisant des investissements dans les secteurs privé et public et en mettant en œuvre une politique redistributive). Rôle auquel Mitterrand en son temps, et Hollande aujourd'hui, ont renoncé, estimant que les rênes de l'économie doivent être laissés aux entreprises. « Au nom du père et du fils »... Gattaz. C'est pourquoi on ne peut envisager une autre politique économique et sociale sans séparation de l'Etat et du MEDEF.

#### Debout les damnés de Goodyear !

Les discours du gouvernement sur le code du travail ne sont pas sans rappeler les mots d'Emmanuel Macron au sujet du statut de la fonction publique, jugé « dépassé » et « archaïque ». Il constitue un obstacle dans la quête du paradis tel que l'envisage le MEDEF, au même titre que le code du travail ou la Sécu. Qui ne rêve pas d'un monde où le commerce des marchandises (du textile jusqu'à l'éducation et la santé) serait régi par la libre concurrence des marchandises et des travailleurs ? Où le « mammoth » Etat serait réduit à ses fonctions régaliennes (la sécurité et la force). Qui ose contester cette vision du monde ? Les Goodyear ? Qu'on les envoie au tribunal puis **en prison** ! Dans un monde régi par une concurrence de plus en plus importante, le code du travail comme les services publics constituent des remparts contre l'arbitraire et les inégalités. Ils s'inscrivent dans une logique solidaire qui vise à la satisfaction des droits des humains.



Les secrétaires départementaux de la FSU Alsace





1	Edito	4	Des congrès à l'action	7	Pour la levée de l'Etat d'urgence
2	Mouvement 2016 dans le 1er degré	4	Thème 1 « l'école et l'éducation »	7	Loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population
2	NON à la généralisation de l'évaluation par compétences	5	Thème 3 « Transition écologique, droits humains et justice sociale »	8	Loi travail : la protection des salariés en mode soupline
3	Formation syndicale FSU 68 contre la réforme du collège le 29 janvier	5	Thème 4 « la vie syndicale »	9	Quelle liberté d'expression dans l'université française ?
3	Pas en avant, pas en arrière, ou pas de côté ? Où va le statut scolaire local ?	5	Soutien aux Goodyear	9	Un peu de lecture pour l'autodéfense intellectuelle
		6	CTA du 20 janvier		
		6	STAGE du 12 mai 2016 : L'enseignement de l'EPS au cycle 3		

## Mouvement 2016 dans le 1er degré

A l'heure des cartes scolaires, l'extension effrénée du bilingue va de pair avec la disparition du dernier lien social dans nos campagnes qu'est souvent l'école.

**Mais où est donc passée la priorité au primaire que l'on nous promettait ?** Embauche de vacataires contre égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire, Multiplication des postes à profil, affectations hors barème, généralisation des vœux géographiques larges... voilà les préconisations du dernier rapport de l'IGAEN concernant le mouvement des enseignants et elles ne vont pas dans le bon sens.



Alors qu'il s'agirait de rendre toutes les affectations attractives humainement, professionnellement et financièrement, les inspecteurs veulent « *faire des enjeux d'affectation des enseignants un levier de gestion de ressources humaines* » ! Non vraiment ça n'est pas comme cela que l'on arrivera à juguler la grave crise de recrutement dont souffre notre profession.

Il faut du temps, pour permettre aux enseignants de se former, de travailler en équipe pour garantir la réussite de tous les élèves, sans avoir à répondre aux injonctions incessantes de l'administration. Des moyens, en baissant les effectifs des classes, en assurant le remplacement, en reconstituant les RASED, en donnant aux enseignants un salaire enfin à la hauteur des enjeux et de leurs collègues européens. De la confiance aussi...

Virginie Solunto, SNUipp-FSU 67



## NON à la généralisation de l'évaluation par compétences

Suite à une expérimentation dans un lycée du Haut-Rhin, ce type d'évaluation s'est étendu dans l'Académie depuis plusieurs années. Le Recteur y étant favorable, le SNUEP-FSU a formulé son opposition à plusieurs reprises et exigé sans succès, un bilan de ces expériences.

Le Recteur a annoncé la généralisation dans l'Enseignement Professionnel de l'Académie, à la rentrée 2016, de ce type d'évaluation.

### Pourquoi le SNUEP-FSU s'y oppose ?

Cette approche par compétences est parfaitement orchestrée par les milieux économiques. L'OCDE considère que tous les jeunes ne peuvent atteindre un haut niveau de qualification. Les programmes scolaires doivent donc changer d'objectifs et s'adapter au marché de l'emploi qui se polarise entre emplois à haute qualification et ceux qui n'en nécessitent presque pas : les compétences apparaissent comme la solution. Mais l'approche par compétences expulse les savoirs de la notion même de compétence. Elle ne s'intéresse plus qu'à la capacité de l'individu à se mobiliser pour une tâche donnée.

Les savoirs généraux et professionnels **doivent** retrouver une place centrale dans les référentiels et les programmes pour faciliter l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des élèves.

## Formation syndicale FSU 68 contre la réforme du collège le 29 janvier

Cette journée a eu lieu à l'initiative de l'intersyndicale 68 (SNES-SNEP-FO-CGT) contre la réforme du collège, dans la suite des manifestations de juin et octobre 2015 (avec en particulier un bus à destination de la manifestation nationale). Le mécontentement est fort parmi les enseignants de collège et le rôle de la FSU est bien de permettre cette contestation que nombre de nos collègues ont oublié. Des enseignants de collèges et de lycées se sont donc retrouvés pour évoquer les écueils de cette réforme essentiellement budgétaire. C'est surtout le travail du SNES 68 qui a permis de voir se concrétiser cette formation. Les animateurs pour la FSU étaient : Elise PETER et Joseph SIMEONI pour le SNES et Christophe ANSEL pour le SNEP.

Les principaux griefs sont les suivants :

- l'enseignement des langues va se dégrader, les bilangues en particulier.
- les sections européennes, sportives et autres vont souvent faire les frais de la règle des 26h !
- l'évaluation sous forme d'un livret inquiète et risque d'être illisible sinon inopérante
- les programmes changent pour toutes les disciplines et pour les 4 niveaux, le conseil départemental nous permettra-t-il d'acquérir tous les ouvrages ?
- l'EPS disparaît du DNB et devient une discipline « faire-valoir » et non plus une voie originale de réussite...



Les conditions de travail des équipes éducatives vont évoluer sensiblement à cette occasion. Il convient de se mobiliser encore contre cette réforme menée sans nous...

Christophe ANSEL, SNEP-FSU



## Quand entrée dans le métier rime avec précarité

Face à la crise du recrutement, le gouvernement a mis en place le dispositif « Etudiant-Apprenti-Professeur ».

### Qu'en est-il réellement ?

Ce dispositif est d'abord destiné aux étudiants boursiers. Il n'est pas cumulable avec les bourses sur critères sociaux et donc les droits afférents (dispense des frais d'inscription, logement du CROUS, ...).

Plutôt que de revaloriser les bourses et de mettre en place des pré-recrutements afin de permettre aux étudiants d'être élèves-professeurs rémunérés (pris en compte pour la retraite et le reclassement), l'État utilise ainsi le salariat étudiant et précarise l'entrée dans le métier.

De plus, les conditions de ce dispositif ne permettront pas de préparer dans des conditions acceptables les concours de recrutement (puisque les apprentis en licence, qui devront être deux demi-journées sur le terrain, seront privés d'une partie importante de la formation universitaire). Pire, les étudiants se verront proposer ensuite, l'année du concours, le M1 alternance, avec une responsabilité de classe et toujours moins de formation.

Amputant gravement les horaires universitaires, ce dispositif fait donc croire que la formation des enseignants pourrait se réduire à de l'observation des pratiques en classe.

Les étudiants apprentis ne sont donc que des moyens d'enseignement et permettent à l'Etat "d'économiser" des emplois d'enseignants fonctionnaires recrutés dans le cadre de la fonction publique. La FSU et ses syndicats refusent la précarisation des étudiants et revendiquent le pré-recrutement de professeurs, ainsi que la création d'emplois statutaires d'enseignants.



## Des congrès à l'action

**Les congrès de la FSU en Alsace se sont déroulés les 7 et 8 janvier à Strasbourg et les 18 et 19 janvier à Mulhouse suivis par le congrès national de la FSU du 1er au 5 février.**

### Le congrès FSU Haut-Rhin

35 militants, une quasi parité hommes-femmes, ont participé au congrès départemental 68 le 18 et le 19 janvier 2016. 5 organisations syndicales de la FSU étaient représentées : SNES, SNUipp, SNEP, SNASUB, SNU pôle emploi. 6 retraités ont fait valoir leurs revendications et réaffirmé que cesser de travailler ce n'est pas cesser de militer.

Le secrétaire départemental Jean-Marie KOELBLEN nous a présenté un rapport d'activité sur les 3 années écoulées. Il en ressort que la poursuite des politiques d'austérité nuit toujours autant aux personnels mais que les actions massives qui pourraient les faire reculer n'ont toujours pas jailli. Les syndicats sont dans le creux de la vague ? La réduction des services publics est toujours à l'ordre du jour !

### Comment faire réagir ?

Les congressistes ont examiné les 4 textes qui vont mandater nos représentants et notre action dans les 3 prochaines années. La réforme des grandes régions a traversé nombre des interventions, qu'en sera-t-il de nos conditions de travail au sein de l'ACAL ?

A noter : un débat sur les langues à l'école, les langues régionales et le bilinguisme en Alsace. Nous avons réaffirmé notre attachement à un apprentissage précoce des langues vivantes dans des conditions égales pour tous les écoliers, collégiens et lycéens.

Christophe ANSEL, SNEP-FSU



### Le congrès FSU Bas-Rhin

Les congressistes (entre 20 et 30 selon les moments) se sont penchés sur les 4 thèmes et ont proposé des modifications ou des réécritures. Ces propositions ont ensuite été soumises aux rédacteurs de la FSU nationale qui les ont soit intégrées directement, soit comparées aux propositions d'autres départements, soit réservées pour vote au congrès national. Vous avez été destinataires de l'ensemble des textes dans une revue de la FSU et vous aurez à votre disposition les textes définitifs dans le prochain « Pour », ainsi vous pourrez replacer ces remarques dans leur contexte.

## Thème 1 « l'école et l'éducation »

**Ecole privée / école publique** : La différence de traitement entre les écoles privées et publiques remet en cause le principe d'égalité des chances. La FSU s'oppose à toute réforme remettant en cause ce principe.

**Les réformes** : Les réformes successives de l'éducation (rythmes, collège 2016) remettent en cause le cadre national du système éducatif. Ces réformes doivent être abrogées puis repensées en concertation avec les organisations syndicales.

Quant à la réforme des collèges, Les nouveaux programmes entrent tous en vigueur à la rentrée 2016 : la tâche des enseignant-es en sera complexifiée ; leur cohérence est problématique en raison des entrées diverses – par les compétences attendues, par les connaissances et par les contenus. La présentation des programmes n'est pas cohérente d'une discipline à l'autre ; certaines sont globalisées et ont un programme unique ; d'autres ont des repères annuels, d'autres encore n'en ont pas. Leur définition par cycle est peu compatible avec la structure annuelle du collège ; sans cadrage national annuel des attendus dans chaque matière, et avec la possibilité aggravante de moduler les horaires au sein du cycle 4, les inégalités entre collèges et entre élèves seront augmentées. C'est une atteinte très grave au caractère national des programmes au sein même de la scolarité obligatoire. La FSU demande que le cycle 4 commence en 6e.

**Statuts et conditions de travail** : La FSU s'oppose à toute annualisation du temps de travail des enseignants et continue de revendiquer une diminution du temps de service devant élèves. Les réunions se multiplient et augmentent considérablement la charge de travail des personnels : les conseils (de cycle, d'enseignement, école-collège, pédagogique,...) et les réunions que cela implique s'ajoutent les unes aux autres de façon exponentielle. La réforme du collège prévoit d'imposer d'autres temps collectifs (EPI, évaluation de fin de cycle,...) sans prévoir une quelconque réduction du temps de travail pour les personnels. Cette situation est intenable et donne lieu à une grande souffrance au travail. Par conséquent les réunions doivent être incluses dans le temps de service.

**Les dérives managériales** : Les fiches de postes ou lettres de mission que certains chefs d'établissement veulent faire signer n'ont pas lieu d'être : elles enferment les personnels dans un rapport de soumission face à la direction, qu'ils sont poussés à reproduire sur leurs collègues. La FSU s'oppose à ces dispositifs managériaux.

**La formation des enseignants** : L'Etat doit mettre en place un véritable statut d'étudiant-professeur pris en compte pour la retraite et le reclassement, sans service en responsabilité.

**Le bac professionnel** : La mise en place du bac pro 3 ans, avec une non reconnaissance du BEP, a aggravé le nombre de sorties du système éducatif sans diplôme (en particulier parmi les jeunes issus des milieux défavorisés). **L'évaluation** par compétences ne saurait se substituer aux examens nationaux. A ce titre, le livret de compétences doit être supprimé.



## Thème 3 « Transition écologique, droits humains et justice sociale »


Le thème 3 regroupe, l'ensemble des mandats de la FSU en ce qui concerne les droits humains, locaux mais aussi internationaux. Il présente dans la première partie un véritable projet pour réussir la transition énergétique indispensable à la survie de l'espèce humaine. Rappelons que les catastrophes naturelles font déjà 400 000 morts/an et qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans justice climatique.

La partie 2 démontre que les gouvernements français ne sont pas les seuls responsables des politiques d'austérité. Les problèmes de mauvaise redistribution des richesses et de marchandisation de l'éducation doivent être vus à l'aune des politiques européennes. Pour les contrer les mandats de la FSU font converger les luttes sociales, économiques et écologiques au niveau européen et mondial.

La partie 3 traite des droits et libertés, mis à mal par l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, dont la FSU demande les abrogations. Une motion de soutien aux 8 de Goodyear a aussi été votée à l'unanimité au Mans (cf. encart).



Enfin des zooms attirent notre attention sur les droits des femmes, l'extrême droite et la laïcité. L'occasion pour les FSU 67 et 68 de redemander l'abrogation du statut scolaire local et dans une formation nationale avec des déclinaisons locales à l'attention de tous les personnels.

Auréli Meyer, SNES-FSU 

## Thème 4 « la vie syndicale »

La FSU 67 a tenu à rappeler que la **grève** reste un moyen de mobilisation « incontournable ».

**Les retraité-es** (20 % de la population) prennent une part importante dans le syndicalisme. Face aux politiques d'austérité, ils luttent avec les actifs et actives et ont en même temps des revendications spécifiques. Depuis 2007, les Sections Fédérales des Retraités permettent de construire un syndicalisme des retraité-es lié à celui des personnels actifs. L'existence des SFR, au sein de la FSU, permet, face à la politique sociale du gouvernement et au lobbying politique et « corporatiste » d'associations, que les revendications avancées soient construites dans un cadre intergénérationnel avec des ambitions de transformation sociale. Néanmoins grâce à ses nombreuses interventions, la FSU a obtenu l'engagement du ministère que des représentants de sa fédération soient présents dans les instances locales et nationale de « gouvernance » (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, des conseils départementaux de la citoyenneté et l'autonomie) de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ; elle veillera à ce que cette parole soit respectée. Des responsables des SFRN doivent faire partie systématiquement des délégations FSU dans les audiences concernant les domaines qui les concernent directement.

Jean-Louis HAMM, SNES-FSU 

*Une délégation du congrès du 67 s'est rendue au Congrès national du Mans afin de participer aux travaux. Cette délégation était composée de : Alain Assal, professeur de lycée, SNES, Théo Daab, professeur en SEGPA, SNUipp, Jean-Louis Hamm, professeur de collège, SNES et Agnès Van Luchenne, SNEPAP*

## Soutien aux Goodyear

En congrès au Mans, la FSU soutient les 8 syndicalistes de Goodyear !

Huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord ont été condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

C'est la première fois depuis 50 ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison alors qu'ils empêchent la fermeture de leur usine pour sauver les emplois. La FSU dénonce cette volonté de criminaliser l'action syndicale. Elle n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit.

A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses. La FSU appelle à la solidarité et aux rassemblements pour la défense des salariés jeudi 4 février. Elle exige l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.



**SYNDICALISTES, PAS VOYOUS !**  
SIGNÉZ L'APPEL DES GOODYEAR SUR [CHANGE.ORG](http://CHANGE.ORG) !

## CTA du 20 janvier Une passe d'armes avec le recteur qui ne dirige pas ses services...



A l'occasion du Comité Technique Académique, les 4 organisations syndicales ont parlé d'une même voix sur la communication des dotations horaires. En effet le recteur se refuse depuis des années à communiquer le détail des heures attribuées établissement par établissement pour les 220 EPLE de l'académie avant les CTSD (déclinaisons départementales du CTA, prévues le 22 février 2016). Or dans chaque établissement la remontée de l'utilisation prévisionnelle via les TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) est bien exigée pour le 15 février ! On voit bien là qu'il y a obstruction flagrante et que les représentants du personnel n'ont pas les éléments qui permettent d'analyser et comprendre à temps.

Unaniment nous avons donc réclamé ce tableau récapitulatif, à tel point que le recteur Gougeon a accepté. Il s'avère aujourd'hui que les services de la DOS n'ont pas fourni les données et qu'ils sont passés outre les promesses du recteur... Pourquoi ces cachotteries ? Y aurait-il des risques pour le service public d'éducation ? Mr le Recteur, nous savons que les économies sont toujours à l'ordre du jour et qu'elles se font sur le dos des élèves comme des enseignants qui voient leurs classes grossir.

Le dialogue social est toujours limité en Alsace et les promesses non tenues !

Christophe ANSEL représentant FSU au CTA

**DERNIERE MINUTE :**  
**Le recteur Gougeon s'en va et est remplacé par Mme Bejean.**

### STAGE SNEP-SNUipp du 12 mai 2016 : L'enseignement de l'EPS au cycle 3, l'étude des activités physiques sportives et artistiques

La loi de refondation de l'école instaure un cycle charnière entre le premier degré et le collège. Le cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) est censé favoriser la continuité de l'école primaire vers le collège. De toute évidence les enseignants devront pallier à l'impréparation du projet.

Il y a cependant un intérêt évident à organiser une réflexion sur les contenus à l'échelle d'un cycle. Dans notre système scolaire compartimenté, partager sa pratique professionnelle autour d'une discipline et envisager un cursus, à plus forte raison d'un niveau d'enseignement à l'autre, est rare.

**Le SNEP FSU relève ce défi avec ambition et réalisme, en proposant un temps d'échange sous la forme d'un stage centré sur le cycle 3.**

A l'école primaire et au collège, les enseignants déploient tout un savoir faire pour permettre à leurs élèves d'accéder à une culture de l'activité physique. Si les contextes diffèrent, les intentions restent de permettre à tous les élèves d'enrichir leurs connaissances par la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Les expériences vécues en EPS à l'école primaire constituent les bases de la formation à la pratique physique qui seront ensuite développées par les enseignants d'EPS au collège. Une connaissance mutuelle sur le plan professionnel permettra de mieux comprendre l'EPS selon les degrés, avec leurs spécificités, leurs contraintes mais aussi leurs créativité. Les pratiques professionnelles doivent être partagées pour favoriser une connaissance mutuelle et pour servir de source d'inspiration.

Dans la perspective de la mise en œuvre à la rentrée 2016, le SNEP FSU engage une discussion avec la profession pour déterminer ce qui lui semble nécessaire de redéfinir au sein de programmes bien trop généraux pour être exploités.

Pour évoquer ces sujets et réfléchir ensemble sur le sens du cycle 3 en EPS, **le SNEP Alsace organise un stage spécifique ouvert aux enseignants du primaire et du secondaire, syndiqués ou non.** Il se déroulera au **collège Bugatti de Molsheim le jeudi 12 mai 2016** et sera animé par Claire PONTAIS, secrétaire nationale du SNEP FSU en charge du premier degré.

Ce stage est un droit, faites la demande auprès de votre hiérarchie dans un délai d'un mois ; avant le 1er avril !

Inscriptions: [www.snepfsu-strasbourg.net](http://www.snepfsu-strasbourg.net)

Emmanuel ROEHRIG, pour le SNEP FSU Alsace

## Pour la levée de l'Etat d'urgence

Motion votée à l'unanimité du Congrès de la FSU le 3 février 2016

Le gouvernement s'apprête à prendre de nouvelles mesures qu'il justifie par l'amplification de la lutte contre le terrorisme : nouvelle prolongation de l'état d'urgence, inscription de ce dernier dans la constitution, réforme pénale, déchéance de la nationalité...

Le congrès de la FSU s'élève contre ce qui relève aujourd'hui clairement d'une dérive sécuritaire. Si la gravité de ces attentats impose et légitime des mesures pour protéger la population, ces dernières doivent être strictement encadrées par le Parlement et rester sous le contrôle d'une justice indépendante de l'État.

L'État d'Urgence doit être aujourd'hui levé. Son inscription dans la Constitution est un pas de plus dans la normalisation de mesures exceptionnelles qui dérogent à l'État de droit.

Le projet de réforme pénale contient des dispositions dangereuses pour les libertés (dessaisissement de l'autorité judiciaire au profit de l'arbitraire administratif, usage des armes à feu par les forces de l'ordre...).

Enfin, le projet de déchéance de la nationalité, quelles que soient les formes qu'il prendrait est une mesure inutile et discriminatoire, qui ouvrirait une brèche symbolique dans le pacte républicain : une nation, un droit du sol, et à la clé une citoyenneté à double vitesse.

La FSU s'oppose à ces mesures et a appelé au rassemblement organisé devant l'Assemblée Nationale le 5 février dernier, à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme et d'une centaine d'organisations et associations.



## Loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population

Enfin cette loi est votée !

Elle donne **la priorité au maintien à domicile** par :


- **une très légère augmentation de l'Allocation Personnalisée Autonomie**, une heure d'aide à domicile par semaine pour les personnes avec perte d'autonomie réduite. Rien n'est prévu pour les personnes en **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**).
- **le soutien aux aidants**, une allocation annuelle de 500 euros pour un séjour des personnes « en grande perte d'autonomie » dans un hébergement temporaire facilitant un droit au répit du proche qui s'occupe d'elle.
- l'accès aux innovations techniques.
- l'adaptation de l'habitat et de l'urbanisme.

**Toutes ces mesures sont de petites avancées mais ne règlent pas tous les problèmes.** Elles laissent l'essentiel de la perte d'autonomie aux bons soins des aidants naturels. Leur financement reste à la charge des seuls retraités imposables sans faire appel à la solidarité nationale !

**La loi est votée, les décrets** sont en train de tomber avec des dérogations :

- les organisations syndicales ne font pas partie des « conférences des financeurs »
- le gouvernement crée un fonds de soutien exceptionnel à certains départements pour le RSA, directement prélevé sur les réserves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Une fois de plus les crédits réservés à la perte d'autonomie seront donc utilisés à d'autres fins !

Restons vigilants

Françoise Eiden, SNES-FSU 

## Loi travail : la protection des salariés en mode souple

**Le projet de réforme du code du travail (dit loi travail), proposé par Myriam El Khomri, consacre le dogme de la flexibilité et les orientations du MEDEF. Chez les salariés, comme chez les jeunes, ce projet de loi ne passe pas. Voici les grandes lignes de cette contre-réforme.**



Le gouvernement s'attaque au **temps de travail** avec la possibilité, en cas d'accord d'entreprise, de passer de 10 à 12 heures de travail par jour, de comptabiliser une astreinte comme un temps de repos et de faire travailler les apprentis 10 heures par jour et 40 heures par semaine.

Les **heures supplémentaires** seraient moins rémunérées ou compensées (selon des modalités qui restent à déterminer). Autre priorité du gouvernement : **assouplir les règles de licenciement**. Une entreprise pourrait ainsi faire un plan social sans avoir de difficultés économiques, au nom de la « sauvegarde de la compétitivité » ou de « mutations technologiques ». La loi permettrait également à une entreprise de licencier un salarié qui refuserait un changement de contrat suite à un accord d'entreprise. Les règles changent également en ce qui concerne les **négociations d'entreprises**. En cas d'échec d'un accord majoritaire (c'est-à-dire signé par des organisations syndicales ayant recueilli au moins 50% des suffrages lors des élections professionnelles), l'entreprise pourrait organiser, avec l'accord des organisations représentant au moins 30% des salariés, une consultation des salariés. Dans le cas de figure où le oui l'emporterait, l'accord serait entériné (contre l'avis de 70% des syndicats). Ce système permet de délégitimer les syndicats, d'accroître les pressions patronales et le chantage à l'emploi.

### Organiser la riposte

Le rejet de ce projet s'est d'abord exprimé sur la toile avec une pétition demandant le retrait du texte qui a, à ce jour réuni plus de 800 000 signataires. Du côté des organisations syndicales, les organisations de jeunesse (Unef, Unl) appellent à manifester le 9 mars et une journée d'action intersyndicale se dessine pour le 31 mars (notons cependant les divergences entre la CGT, FSU, FO et Solidaires qui condamnent ce projet et la CFTD qui

souhaite l'amender). La FSU appelle l'ensemble des agents de la Fonction publique et des citoyens à se mobiliser contre ce projet inacceptable.

Gauvain End 

## Quelle liberté d'expression dans l'université française ?

La section SNESUP de l'université de Strasbourg a créé un secteur Droits et Libertés animé par Pinar Selek. Un des premiers dossiers pris en charge par ce secteur est lié à la plainte contre Bernard Mezzadri.

Le mercredi 27 janvier 2016, Bernard Mezzadri, maître de conférences à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV), a comparu devant le tribunal correctionnel d'Avignon au motif qu'il aurait « provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Cette citation à comparaître fait suite à un message diffusé en mai 2015 par Bernard Mezzadri sur une liste de discussion interne réservée aux enseignants-chercheurs et personnels de son établissement, où, à l'occasion de la rencontre d'une délégation de l'université avec le premier ministre, il rappelait ironiquement les propos de M. Valls sur le marché d'Évry (dont alors il était le maire), dans les termes suivants : « J'espère qu'en cette grande occasion la délégation de l'UAPV comptera suffisamment de "blancos" (et pas trop de basanés), afin de ne pas donner une trop mauvaise image de notre établissement. »

Celui qui était alors président de l'UAPV, Emmanuel Éthis, et son service juridique ont cru de leur devoir de « signaler » au procureur de la république cette contribution, dont l'intention évidente était de dénoncer sarcastiquement les propos xénophobes de M. Valls.

Du reste, M. Valls a lui-même fait l'objet de deux plaintes pour provocation à la discrimination raciale, en raison de ses propos concernant les Roms en 2013, quand il était ministre de l'intérieur.

Le collègue a été relaxé par le tribunal d'Avignon qui a également jugé irrecevable la constitution en tant que partie civile de l'Université. Deux membres du SNESUP-FSU de l'Université de Strasbourg ont assisté à ce procès, à Avignon, le 27 janvier 2016. Il était évident que Bernard serait acquitté mais nous étions témoins qu'il était déjà puni durant l'audience et par le seul fait de devoir comparaître. Il avait subi une violence devant nos yeux.

Juste après ce procès, nous avons décidé de ne pas laisser passer cette violence et d'inviter Bernard Mezzadri pour une rencontre publique dans notre université. De plus, nous souhaitons inviter Ali Akay, universitaire turc, à cette rencontre, afin de montrer notre solidarité envers nos collègues en Turquie qui subissent eux aussi la violence et l'acharnement de l'Etat, pour avoir signé une pétition pour la paix dans leur pays.

Ainsi nous pourrions débattre et analyser ensemble les différents modes de répression et d'atteinte à la liberté d'expression dans les deux pays et organiser concrètement la solidarité.

Au moment où le rapport annuel d'Amnesty International épingle la France pour les excès de sa législation antiterroriste qui écarte le juge judiciaire, avec « des lois autorisant un recours à des techniques de surveillance plus vastes, sans contrôle judiciaire indépendant », notre vigilance en matière de droits et libertés s'impose.



## Un peu de lecture pour l'autodéfense intellectuelle



En cette sombre période de confusion idéologique, où les choix politiques sont limités, clônés, quelques lectures sont utiles pour se distraire, renforcer notre défense intellectuelle, et surtout nous procurer des arguments pour débattre et convaincre autour de nous. Bref, il est question ici de nous avancer sur le terrain des idées.

Le dernier roman de Gérard Mordillat (dont on lira aussi avec profit « Les vivants et les morts », « Il n'y a pas d'alternative (30 ans de propagande néo-libérale) » et « Xénia »), « La Brigade du rire »<sup>1</sup> raconte l'histoire d'une bande de copains qui se retrouvent. Par le passé, ils faisaient partie de la même équipe de handball... Mais ces retrouvailles ne sont qu'un prétexte. Kowalski, ancien ouvrier imprimeur a une idée derrière la tête : enlever Pierre Ramut, éditorialiste de « Valeurs françaises » et auteur de « La France debout » qui dénonce à longueur d'articles l'archaïsme du système social français, l'assistanat, pour qu'il usine des pièces en métal en semaine de 48 %, pour un salaire inférieur au SMIC. Tout ce dont il a besoin sera acheté avec son salaire. Il vivra ainsi comme il le préconise...

Les deux extraits suivants montrent comment Mordillat s'inspire des inégalités et des injustices de notre société. Mais gare à la revanche... par le rire. « Ils te font faire un « bilan de compétences ». Tu dois tout mettre sur la table: ce que tu as fait, ce que tu sais faire, ce que tu aimerais faire, tes projets professionnels... Après quoi, le type ou la bonne femme qui te reçoit conclut que, dans la situation actuelle, au regard des résultats, il ou elle ne voit pas ce qu'il pourrait te proposer ou faire pour toi. Tu repars humilié de t'être laissé traiter comme une pièce de mécanique qui passe au contrôle de qualité avant d'être envoyée au rebut. Ceux qui t'ont reçu, eux, sont contents, ils ont fait leur job. Ils peuvent adresser la facture à Pôle-Emploi ou à je ne sais qui. C'est devenu un métier de recevoir les chômeurs pour leur dire qu'il n'y a rien à espérer... ça rapporte. »

Voici un extrait d'un éditorial de Ramut : « La France ne travaille pas, plus exactement elle ne travaille plus. Entre les RTT, les pauses-déjeuner, les pauses-cigarettes, les congés payés, les délégations syndicales, les jours fériés, les après-midi « valises », les week-ends prolongés, combien de temps les ouvriers sont-ils vraiment à l'œuvre ? (...) Au nom d'un passé révolu, (on) entretient l'illusion d'une prétendue des salariés et, en réalité, ruine toute initiative, tue tout esprit d'entreprise et ne fait qu'accroître les dépenses d'un Etat ventripotent qu'il est urgent de mettre à la diète. » On est bien au pays des Valls, Macron, El Khomri, Gattaz (une liste exhaustive serait trop longue), des éditorialistes et des économistes patentés, inamovibles « experts » invités sur toutes les chaînes de télé et de radio...

Dans ce contexte, il est utile de lire le petit ouvrage d'Eloi Laurent « Nos mythologies économiques »<sup>2</sup> : théorique certes, mais d'accès facile. Ses trois parties (la mythologie néolibérale, social-xénophobe, et écolo-sceptique) constituent une excellente boîte à outils pour « immuniser les citoyens contre les mystifications économiques ». Il dénonce « le « modèle économique » de ces « entrepreneurs » consistant à se spécialiser dans la captation des subventions publiques » (à commencer par la Silicon Valley, dont la majeure partie de la population s'appauvrit, avec des services publics qui s'étiolent, tandis qu'une poignée de cadres blancs masculins s'enrichit, cherchant autant que possible à éviter le paiement d'impôts).

Au fil des pages, sont démontées différentes « évidences » : la gabegie des dépenses publiques (or les dépenses de santé, d'éducation évitent d'autres dépenses), les trous de la Sécurité sociale et du régime des retraites (qui vont vers l'équilibre et que de toute façon il est juste de financer)... Le second chapitre (comme d'autres ouvrages<sup>3</sup>) permet de contrer les discours de l'extrême-droite : il traite de la question sensible de l'immigration. Les flux migratoires sont à un point historiquement bas : « ramenée à la population française, la proportion terrifiante de ces envahisseurs sur le sol national atteint à, 4 % ». De plus, « les migrants sont en majorité jeunes, actifs et éduqués, et ont tendance à renforcer le dynamisme économique des pays où ils s'installent. »

Quant à la réussite scolaire de leurs enfants, à niveau social équivalent, elle est comparable à celle des natifs. Le problème est donc avant tout social, provenant de la non-intégration des arrivants...

Et maintenant, cher(e)s camarades, à vous de lire la suite !



<sup>1</sup> Gérard Mordillat : « La Brigade du rire » (Albin Michel: 2015)

<sup>2</sup> Eloi Laurent: « Nos mythologies économiques » (Les Liens qui Libèrent: 2016)

<sup>3</sup> N'oublions pas « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite », coordonné par Pierre-Yves Bulteau (éditions de l'Atelier - réédition récente 2015) que l'on peut se procurer à l'Institut de Recherche de la FSU : <http://institut.fsu.fr/>

# Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 718 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138  
BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100  
BROCA & WERNICKE - Illustration : Kiloifer.



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 01 64 80 64 80\*

\*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel gratuit, coût selon opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture